

Règlement Trail du Josas 2019

1. Lieu, date et nature de la compétition

Trail du Josas organisé le 07 Avril 2019

Départs et arrivées de toutes les épreuves au CSA de Jouy-en-Josas, 35 rue St Roch.

Dénivelé :

- 42 km: départ 8h30, 1100 D+
- 25 km : départ 9h30, 750 D+
- 16 km : départ 10h, 450 D+

2. Organisateur

Monsieur Jacques Bélier, Maire de Jouy-en-Josas - Mairie de Jouy-en-Josas BP 33 - 78354 Jouy-en-Josas

Téléphone : 01 39 20 11 12

Courriel : t.rossignol@jouy-en-josas.fr

3. Conditions de participation

- Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés. Chaque coureur devra impérativement présenter lors de son inscription, soit sa licence de l'année en cours, soit un certificat médical (ou une copie) sur lequel doit apparaître la mention « non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition ou de la course hors stade en compétition » datant de moins de 1 an au 07/04/2019.
- L'épreuve du 16 km est ouverte à partir de 16 ans (Cadets et Junior)
- L'épreuve du 26 km est ouverte à partir de 20 ans (Seniors et Masters)
- L'épreuve du 42 km est ouverte à toutes personnes ayant 20 ans et plus tout en respectant les autres conditions de participation (voir ci-dessus).
- Les athlètes mineurs devront être en possession d'une autorisation parentale de participation. (16km)
- Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil hormis de type geoelette.
- Le port des bâtons est autorisé uniquement sur le 42km.
- Le temps maximum allouée pour la course est de :
 - 6 heures pour le 42 km
 - 3 heures 45 pour le 25 km
 - 3 heures 30 pour le 16 km.
- Pour le 42 km la barrière horaire est 12h30 au 28e km et pour le 25 km 12h30 au 13e km. Passées ces délais, les concurrents seront considérés comme hors course, ils pourront

continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

- Le chronométrage est assuré par scan d'un qr-code et/ou par transducteurs électroniques intégrés au dossard.
- L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation.
- Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

4. Tarifs

- 16 km : 18 euros
- 25 km : 26 euros
- 42 km : 40 euros

Les inscriptions se font uniquement sur internet sur un site dédié à cet évènement. Possibilité d'échange de dossards jusqu'au 24 mars 2019.

Aucun accusé de réception n'est adressé.

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à un remboursement en cas de non-participation.

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

5. Matériel obligatoire.

- Réserve d'eau (ceinture porte bidon ou camelback)
- Couverture de survie
- Téléphone portable (en cas d'urgence)

6. Assurance/ Responsabilité

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Cette assurance responsabilité civile garantie les conséquences pécuniaires de l'organisateur, des bénévoles et des participants.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement. En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance « individuel accident » couvrant leurs propres risques.

7. Classements et récompenses

Classements

- Un classement Scratch pour chaque course
- Un classement par catégorie :
- Cadets : né entre 2002 et 2003
- Juniors : né entre 2001 et 2002
- Espoirs : né entre 1997 et 1999
- Séniors : né entre 1980 et 1996
- Masters : né en 1979 et avant

Récompenses

- Lots aux 3 premiers de chaque épreuve Hommes/Femmes.
- Lot au premier de la catégorie Cadets (16-17 ans) Homme/Femmes
- Lot au premier de la catégorie Masters (40 ans et plus) Hommes/Femmes.

Publication des résultats

Les listes d'inscription, les résultats et les images de la course peuvent être publiés sur le site d'arrivée et sur les sites internet suivants :

- www.jouy-en-josas.fr, site de la mairie
- www.traildujosas.com, site de la course
- www.livetrack.me, site de notre partenaire de chronométrage
- site de la Fédération française d'athlétisme

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime.

8. Ravitaillements

Cette course se déroule en semi auto-suffisance. Il appartient donc aux concurrents d'emporter avec eux les ravitaillements solides et liquides qu'ils estiment nécessaire.

Postes de ravitaillement, position approximative :

- 8e kilomètres
- 29e kilomètres
- Point d'eau si forte chaleur
- Ravitaillement arrivée

9. Environnement

Parce que nous aimons la nature, respectons-la.

Ne jeter ni papiers, emballage de barres, tubes. Quelques grammes en plus dans vos poches ne vous retarderons pas. Gardons l'esprit Trail.

Toute personne ne respectant pas cette règle sera disqualifiée.

10. Sécurité et soins

- Les différentes épreuves se déroulent en ville et sur chemin.
- Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent dans l'attente des secours.
- En cas d'abandon ou de problème physique, le coureur pourra être récupéré sur les différents ravitaillements du parcours. Il pourra être pris en charge par un serre-fil de la course ou un bénévole en poste. Des patrouilleurs en VTT assureront la sécurité des coureurs et de la course. Si l'organisation ou l'équipe médicale stoppe la course d'un coureur pour le prendre en charge et que celui-ci n'obtempère pas, la responsabilité de l'organisation est dérogée.
- Il est prévu à l'arrivée des stands de récupération avec kinésithérapeutes et podologues.
- De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier. Les images utilisées sur les sites de l'organisation ou de ses partenaires seront disponible sans limite de durée. Le participant peut demander l'effacement des images le concernant.
- En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entrainera de-facto la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.
- L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure.